

Acquisition d'une propriété 2, Rue du Coteau à Mmes GLUHAK Nadine et Irène

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Mmes GLUHAK Nadine et Irène sont propriétaires d'une maison située 2, Rue du Coteau cadastrée section CT n° 94 et classée en zone UD au POS secteur Est.

Le bien est touché par l'emplacement réservé figurant au POS permettant la liaison Rue Mermoz/Rue de Chalezeule en relation avec l'aménagement du boulevard Est ; aussi les Consorts GLUHAK ont mis en demeure la Ville d'acquiescer cet immeuble conformément à l'article L123.9 du Code de l'Urbanisme.

Compte tenu de la situation du bien, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande au prix fixé par l'Administration des Domaines soit 73 937,77 € (485 000 F).

Conformément à l'article 21 de la Loi de Finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 73 937,77 € sera imputée au chapitre 90.824.21318.00501.30100 du budget de 2002.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition,
- décider l'inscription de la dépense au budget primitif 2002,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.